

NOTE D'INFORMATION

Reproduction autorisée avec mention de la source

XI^e ANNEE

No 10

OCTOBRE-NOVEMBRE 1966

C H A R B O N N A G E S

Allemagne (R.F.)

125.000 postes chômés dans la Ruhr (1)

Les mineurs de la Ruhr ont subi en octobre 125.000 postes chômés.

Depuis la mi-mars, les postes chômés ont ainsi atteint cumulativement le nombre de 885.000 et ont représenté une perte de salaire globale de 33,7 millions DM pour 124.000 mineurs.

Dans une lettre adressée aux députés du parlement fédéral et du parlement du Land de Rhénanie-du-Nord/Westphalie, le comité exécutif du syndicat ouvrier "IG Bergbau-Energie" a attiré l'attention sur plusieurs cas concrets qui tendent à montrer que les revenus nets des mineurs touchés par le chômage partiel sont tombés au niveau des allocations de prévoyance sociale, voire même au-dessous.

1) Voir notre Note d'information XI-9, septembre-octobre 1966; ces chiffres englobent ceux du petit bassin de Basse-Saxe.

6403/66 f

1.12.1966

COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

HAUTE AUTORITE

DIRECTION GENERALE PROBLEMES DU TRAVAIL, ASSAINISSEMENT ET RECONVERSION



Le problème des nouvelles fermetures dans la Ruhr

Au début d'octobre, une liste officieuse comprenant les noms de 17 charbonnages "menacés de fermeture" a circulé dans le bassin.

L'association patronale des mines de la Ruhr a déclaré, à ce propos, que de nouvelles décisions de fermeture ne seront effectivement prises qu'après la mise en place de la "Communauté d'action" (1) et après l'entrée en vigueur des mesures d'aides annoncées par les gouvernements de la république fédérale et du Land de Rhénanie-du-Nord/Westphalie.

Le 12 octobre, des députés de la fraction SPD du parlement de Düsseldorf ont réclamé, dans une interpellation au gouvernement régional, des précisions sur les nouvelles fermetures envisagées.

Le ministre des affaires économiques du Land de Rhénanie-du-Nord/Westphalie, M. Kienbaum, a déclaré en substance, le 15 novembre, en abordant le problème à plus long terme, que d'ici quelques années il conviendrait de concentrer l'exploitation du bassin sur 35 sièges (avec une production journalière de quelque 350.000 t), par fusion ou fermeture des 95 sièges actuels.

Réunion préparatoire du conseil d'administration de la "Communauté d'action"

A la fin d'octobre se sont réunis à Cologne les membres du futur conseil d'administration de la société à responsabilité limitée "Communauté d'action des bassins houillers allemands" qui sera bientôt constituée juridiquement.

Ils ont nommé, à titre provisoire, MM. Eichler, de l'Association fédérale de l'industrie allemande, et Seeliger, de l'Association pour la rationalisation de l'industrie houillère, aux postes de gérants de la société.

(1) Voir notre Note d'information XI-4, avril 1966

Celle-ci aura pour but, comme on le sait, de promouvoir à la fois l'assainissement et la reconversion dans les bassins charbonniers (1).

Aide communautaire à la reconversion industrielle

Par des décisions datant respectivement des 20 juillet et 18 octobre 1966, la Haute Autorité de la CECA et la Banque européenne d'investissement ont attribué chacune un prêt de 6 millions DM à la société à responsabilité limitée "Paragummiwerke Arthur Brügger", de Wuppertal.

Ces fonds faciliteront la construction d'une usine de caoutchouc à Helmstedt (Basse-Saxe), dans le bassin de lignite situé près de la ligne de démarcation de l'Allemagne de l'Est.

La nouvelle unité industrielle offrira du travail à 400 personnes. Elle contribuera à résoudre le problème du ré-emploi des 500 travailleurs touchés par la fermeture partielle de l'usine de carbonisation de la société "Braunschweigische Kohlen-Bergwerke", à Helmstedt.

Fixation des jours de congé pour 1967

Le 13 octobre, les partenaires sociaux de l'industrie houillère des bassins de la Ruhr et d'Aix-la-Chapelle ont fixé, par convention collective, les jours de congé des mineurs pour 1967.

En conformité avec l'accord conclu le 2 juillet dernier (1), 46 samedis seront chômés en 1967, au cours des semaines où tomberont des jours fériés légaux, au lieu de 41 comme à présent; ces jours de congé donnent droit à entière compensation salariale.

(1) Voir notre Note d'information XI-4, avril 1966

(2) Voir notre Note d'information XI-6, juin 1966 (Annexe II)

Belgique

Fermetures et replacements (1)

La fermeture du charbonnage de Tertre (Borinage) prévue pour le 1er octobre dernier a été reportée; par contre, il semble que celle de la mine du Bonnier (Liège) aurait lieu anticipativement, pour des raisons de sécurité, le 31 décembre prochain.

Le 7 octobre, l'extraction de houille a cessé à la mine de Zwartberg (Campine); la décision a pu en être prise "grâce au rythme satisfaisant des replacements".

Au 1er octobre, la mine occupait encore 890 ouvriers; sur 3.996 travailleurs qu'elle comptait au 1er janvier 1966, environ 2.500 ont été remplacés, en général dans la même région; 18 sont en chômage; les autres sont retournés dans leurs pays d'origine, ont été pensionnés ou bien sont malades depuis plus d'un an.

On compte remplacer au rythme d'environ 80 par semaine les ouvriers qui vont être licenciés les derniers.

Modalités d'octroi de la prime de reclassement aux mineurs licenciés (2)

Un accord est intervenu entre le ministre de l'emploi et les syndicats des mineurs au sujet des modalités d'octroi de la prime de reclassement aux mineurs licenciés à la suite de fermetures de puits:

- l'arrêté du 27 juillet 1966 prendra effet à compter du 1er février 1966 (au lieu du 1er mai);
- la prime sera également accordée aux mineurs qui ont été reclassés à l'intérieur de la même société.

1) Voir notre Note d'information XI-1 et XI-6, janvier et juin 1966
2) Voir notre Note d'information XI-8, juillet 1966

Préparation du reclassement des mineurs du siège de Romsée (Liège)

Une réunion paritaire a eu lieu le 14 novembre pour discuter les modalités de reclassement des travailleurs du siège de Romsée (charbonnages de Wérister), qui sera fermé au cours des premiers mois de 1967.

Les mineurs seront en partie transférés dans d'autres charbonnages. Les accords de Zwartberg seront d'application.

M I N E S D E F E R

Allemagne (R.F.)

Huit jours supplémentaires de congé annuel

Les partenaires sociaux des mines de fer de Basse-Saxe se sont mis d'accord sur l'introduction, avec effet au 1er juillet 1966, de 8 jours supplémentaires de congé payé au bénéfice des travailleurs occupés par la S.A. "Salzgitter Erzbergbau".

D'un autre côté, les négociations tarifaires menées au sujet des rémunérations des mineurs de fer employés à la S.A. "Ilseder Hütte" sont restées jusqu'à présent sans conclusion (1).

France

Grève à Homécourt (M. & M.)

Une centaine d'ouvriers de la mine du Fond-de-la-Noue (SIDELOR), à Homécourt, se sont mis en grève le 14 octobre pour protester contre 36 licenciements. Ils ont occupé les galeries de la mine.

1) Voir notre Note d'information XI-9, septembre-octobre 1966

Revendications syndicales au sujet du régime de retraite
complémentaire

A l'initiative de la C.G.T., une délégation de mineurs de fer s'est rendue à Paris, le jeudi 20 octobre, aux ministères de l'industrie et du travail, au siège de l'UNIRS (Union nationale des institutions de retraites des salariés) et à celui de la Chambre syndicale patronale, pour réclamer un relèvement de la cotisation au régime de retraite complémentaire de l'UNIRS. Le taux de 2,5 % en vigueur dans les mines devrait être porté à 4 %, par analogie avec ce qui se fait dans l'industrie privée, qui relève du régime général de la sécurité sociale.

Pour leur part, les représentants des employeurs, sans refuser de mettre la question à l'étude, ont émis certaines objections.

Les délégués syndicaux ont fait connaître leur intention d'évoquer à nouveau ce problème lors des entretiens paritaires qui auront lieu avec les employeurs avant la fin de l'année.

S I D E R U R G I E

Allemagne (R.F.)

Réductions d'horaires de travail

Plusieurs grandes entreprises sidérurgiques ont vu diminuer leur niveau d'activité et ont introduit des réductions d'horaires de travail.

La fonderie "Bochumer Verein" (Fr. Krupp) maintiendra jusqu'à nouvel avis à 36 ou 38 heures, au lieu de 40, la durée de travail hebdomadaire; la mesure touche 8.300 travailleurs (1).

(1) Voir notre Note d'information XI-9, septembre-octobre 1966

Conclusion d'une convention collective en Bavière

Une convention collective, qui a été paraphée par les partenaires sociaux de l'industrie sidérurgique bavaroise, prévoit, à partir du 1er janvier 1967, un relèvement de 0,33 DM du salaire horaire de base (qui passera à 3,30 DM) et une augmentation tarifaire de 4 % des traitements. Les éléments extra-conventionnels peuvent entrer en considération pour le calcul du relèvement de rémunération. La gratification de Noël, qui devient partie intégrante de l'accord général, a été fixée à 35 % de la rémunération mensuelle brute, calculée sur la moyenne des mois de juillet à septembre.

Convention-cadre particulière au secteur sidérurgique en Rhénanie-du-Nord/Westphalie

Après plusieurs années de négociations, les partenaires sociaux de l'industrie sidérurgique de Rhénanie-du-Nord/Westphalie sont parvenus en octobre à conclure une convention-cadre qui porte sur les salaires et qui est particulière au secteur. Jusqu'à présent, c'était la convention-cadre pour les salaires de la métallurgie qui était appliquée dans la plupart des firmes sidérurgiques de ce Land.

Selon la nouvelle convention-cadre, deux systèmes de rémunération peuvent être utilisés, qui prendront pour bases, soit des groupes de salaires, soit des examens analytiques de qualification du travail (job evaluation). Ce dernier système a été élaboré d'un commun accord par le syndicat ouvrier "IG Metall" et par l'association patronale de l'industrie sidérurgique.

La convention-cadre prévoit en outre des indemnités pour les travaux particulièrement pénibles et pour les prestations extraordinaires.

Elle dispose également qu'il y aura obligatoirement dans chaque entreprise une commission paritaire compétente pour les questions de rémunération.

Belgique

Vers la "table ronde" sur la sidérurgie belge

Le 30 juin dernier, le ministre des affaires économiques avait déclaré à la Chambre des représentants qu'il était favorable à la convocation d'une table ronde tripartite sur les problèmes de la sidérurgie. Elle a été par la suite fixée au 21 novembre 1966.

On se rappellera d'un autre côté (1) que plusieurs syndicats avaient protesté contre certaines mesures de rationalisation décidées par le patronat avant la réunion de la table ronde.

Une nouvelle protestation a été émise le 26 octobre, à Liège, par 1.200 responsables des syndicats FGFB et CSC représentant les 60.000 travailleurs de la sidérurgie.

Dans leur résolution, les militants syndicaux déclarent notamment:

- que les travailleurs réclament la mise au pas des holdings par la mise en place d'institutions chargées d'un contrôle sévère de la gestion des sociétés financières;
- qu'ils expriment leur ferme volonté de réaliser en sidérurgie les réformes de structure en vue de ce contrôle effectif par les pouvoirs publics et les organisations des travailleurs;
- qu'ils mandatent à cet effet leurs dirigeants pour exiger l'adoption de ces mesures par la conférence officielle de la sidérurgie prévue pour le 21 novembre prochain.

Les militants se déclarent encore formellement opposés à toute mesure de rationalisation qui n'aurait pas fait l'objet d'un examen approfondi de la part des organismes créés par la conférence de la sidérurgie et qui ne serait pas assortie des mesures assurant le plein emploi et le standing des travailleurs.

Ils revendiquent finalement du parlement et du gouvernement d'urgentes mesures d'exception, de nature à satisfaire, par absolue priorité, les conditions que réclame la relance économique des régions charbonnières et sidérurgiques.

1) Voir notre Note d'information XI-9, septembre-octobre 1966

France

Licenciements et grève dans le Nord

Le 26 octobre, la direction des usines USINOR de Louvroil a annoncé que 500 licenciements auront lieu dans les six prochains mois (l'usine occupe 2.700 travailleurs).

D'un autre côté, plus de dix mille travailleurs des usines USINOR et FIVES-LILLE-CAIL de Denain se sont mis en grève le 18 octobre pendant deux heures pour manifester leur inquiétude devant la situation de l'emploi dans cette région.

125 retraites anticipées à la CAFL (1)

Selon une annonce officielle faite le 9 novembre par la direction de l'entreprise, 125 travailleurs des usines de Saint-Etienne (Loire) de la Compagnie des Ateliers et Forges de la Loire seront mis à la retraite anticipée d'ici au 1er juillet 1967. Ils toucheront jusqu'à l'âge de la retraite 90 % de leur salaire net.

Luxembourg

Projet de convention collective pour les employés de la sidérurgie

Sur initiative de la Fédération des employés privés, un projet de convention collective pour les employés de la sidérurgie luxembourgeoise a été élaboré par les délégués du personnel appointés de l'ARBED, de la HADIR et de la Minière et Métallurgique de Rodange. Il n'existe pas encore, en effet, de convention collective régissant les conditions de travail de cette catégorie professionnelle.

1) Voir notre Note d'information XI-9, septembre-octobre 1966

Pays-Bas

Fermeture partielle envisagée pour la Demka

L'aciérie Demka, qui produit notamment des aciers spéciaux, va devoir prendre des mesures profondes de réorganisation pour faire face à la dégradation de sa situation commerciale.

La direction de cette entreprise, filiale des Hauts Fourneaux d'IJmuiden, a déclaré au cours d'une conférence de presse tenue à Utrecht le 9 novembre qu'elle envisageait la fermeture partielle de l'usine.

La Demka donne actuellement de l'emploi à quelque 2.500 travailleurs, dont plus de 1.000 seraient touchés par cette mesure.

Les possibilités de réemploi pour la main-d'oeuvre menacée de licenciement font l'objet des discussions en cours entre la direction et les syndicats.

S E C T E U R S D I V E R S

Allemagne (R.F.)

Tendances du marché du travail, en octobre

Le nombre d'offres d'emploi a été en moyenne de 436.200 en octobre 1966, contre 659.500 en octobre 1965, soit une diminution de l'ordre d'un tiers.

Il y a eu 145.800 chômeurs, soit près du double du nombre enregistré l'année dernière à la même époque. Le taux de chômage est ainsi passé à 0,6 % par rapport à la population active.

A mi-octobre, le nombre de travailleurs touchés par des réductions d'au moins un sixième de leurs horaires habituels de travail s'est élevé à 18.800.

Belgique

Mesures pour le reclassement des travailleurs licenciés

Le Conseil des ministres du 27 octobre a approuvé un projet de loi prévoyant de larges possibilités de recrutement au sein des services publics en faveur des travailleurs licenciés à la suite de fermetures de charbonnages ou d'usines sidérurgiques.

Le programme social du gouvernement pour 1967

Au cours d'une conférence de presse donnée le 25 octobre, le Premier ministre a exposé le programme social de son gouvernement pour 1967.

Il prévoit, entre autres, une lutte contre la misère cachée et une augmentation de 10 % des sommes consacrées aux bourses d'études, notamment en faveur des jeunes travailleurs qui poursuivent leurs études le soir. Des mesures visant à mobiliser les réserves de main-d'oeuvre - femmes et pensionnés - sont aussi envisagées.

Octroi d'une indemnité aux familles des migrants

Le "Moniteur belge" du 13 octobre a publié un arrêté qui prescrit l'octroi d'une indemnité (montant maximum 15.000 FB) couvrant une partie (les 100 % pour les ressortissants de la CEE) des frais de voyage des membres de la famille d'un travailleur migrant qui l'ont accompagné ou sont venus le rejoindre après le 1er janvier 1966.

Le congrès de la CSC

Les 5 et 6 novembre, la CSC a tenu à Bruxelles un congrès ordinaire consacré à la situation économique et sociale. Il s'est ouvert par le rapport d'activité 1964-1966 présenté par M. Dereau, secrétaire général. Celui-ci a déclaré, entre autres, que la CSC compte 844.000 membres.

Le plein emploi et l'expansion, la politique des salaires et des revenus, la défense du pouvoir d'achat des travailleurs ont fait l'objet des résolutions finales; les congressistes ont notamment réaffirmé le droit des femmes à l'égalité des conditions de travail.

En commentant ces résolutions, le président du syndicat, M. Cool, a souligné que les travailleurs doivent être consultés préalablement à toute décision importante qui les concerne, comme la mise en oeuvre du marché commun ou les opérations de fusion d'entreprises.

Le prochain congrès général aura lieu en 1968.

France

Critiques de la CGT à l'égard de la nouvelle loi sur la formation professionnelle (1)

Selon le rapport présenté par M. Ravea aux 200 syndicalistes CGT qui ont participé à des journées d'études sur la formation et le perfectionnement professionnels, la nouvelle loi confierait au patronat l'exécution d'une part excessive du programme gouvernemental en la matière.

1) Voir notre Note d'information XI-9, septembre-octobre 1966

Italie

Le renouvellement de la convention collective des industries minières (1) ...

Une réunion des partenaires sociaux, qui était la troisième depuis l'appel lancé le 10 septembre par le ministre du travail, a eu lieu les 27 et 28 octobre, mais elle s'est soldée par un échec.

Les pourparlers ont été rompus suite aux déclarations patronales selon lesquelles les employeurs ne pourraient supporter de charges nouvelles supérieures à 5 % des charges actuelles et considéreraient la conclusion d'un accord sur les jours de repos des mineurs du fond comme une condition préalable à la continuation des entretiens.

Une nouvelle grève a été organisée pour les 10 et 11 novembre.

... et métallurgiques (1)

Aucun accord n'a pu se faire non plus au sujet du renouvellement de la convention collective de la métallurgie.

Une entente aurait été possible sur quelques points limités: perception des cotisations syndicales, institution des comités techniques paritaires, introduction de congés de convenance personnelle pour les dirigeants syndicaux. Le facteur qui a déterminé l'abandon des négociations réside dans l'écart entre l'offre patronale d'une amélioration globale de 11 à 12 % et la demande ouvrière d'une amélioration de 16 %.

Quelques divergences se sont manifestées parmi les syndicats: l'UILM, d'un côté, insiste pour une médiation du gouvernement, la FIM et la FIOM, d'un autre, n'ont confiance qu'en l'action de base.

1) Voir notre Note d'information XI-9, septembre-octobre 1966

Ces deux dernières fédérations ont, en conséquence, lancé un ordre de grève, de 44 heures au total, pour le mois de novembre (1); la FIM, pour sa part, malgré l'avis contraire de la CISL (dont elle est membre), n'a pas participé à une nouvelle réunion de conciliation organisée au début de novembre par le ministre du travail.

La discussion sur la "Cogne" au sénat

En réponse à une question parlementaire, M. Donat-Cattin, sous-secrétaire au ministère des participations de l'Etat, a souligné que le plan de modernisation et de réorganisation de la "Cogne" (dépense prévue: 10 milliards LIT) devrait rendre tout à fait compétitive cette société (2).

Institution de l'"ancienneté de métier" pour les travailleurs du bâtiment

La nouvelle convention collective, conclue jusque fin 1969 dans le secteur du bâtiment, prévoit l'institution de quelques avantages spéciaux au bénéfice des travailleurs qui s'y trouvent constamment occupés.

La plus grande nouveauté réside dans l'organisation d'une "ancienneté de métier" encourageant la qualification professionnelle de l'ouvrier du bâtiment et sa fidélité au secteur, tout en tenant compte des conditions particulières qui prévalent dans cette industrie, où les ouvriers sont souvent astreints à changer d'employeur.

La charge financière est supportée par les patrons.

1) Ces grèves n'auront pas lieu dans les zones frappées par les inondations

2) Voir notre Note d'information XI-3, mars 1966

CGIL et FSM (1)

A l'intérieur de la CGIL, les discussions entre socialistes et communistes se sont poursuivies au sujet des rapports avec la "Fédération mondiale des syndicats".

Les syndicalistes socialistes n'ont participé ni au congrès des syndicats communistes des métallos ni à la conférence du secteur de l'agriculture organisés par la FSM.

Le congrès des ACLI

Du 3 au 6 novembre, les Associations catholiques de travailleurs italiens (ACLI) ont tenu à Rome leur Xe congrès.

Au centre des débats s'est trouvée la question de la participation accrue des travailleurs à l'exercice du pouvoir; parmi les moyens envisagés, figure l'unité syndicale.

MANIFESTATIONS EUROPEENNES

Journées d'information de la Haute Autorité

Les 19 et 20 octobre ont eu lieu à Liège des journées d'études sur la médecine, l'hygiène et la sécurité du travail organisées par la Haute Autorité en collaboration avec les syndicats CSC et FGTB de la sidérurgie.

Plus de 200 délégués des deux organisations syndicales y ont pris part.

1) Voir notre Note d'information X-14, juillet-septembre 1965

Les travaux de l'assemblée générale des syndicats CISL de la CEE

Les 9, 10 et 11 novembre, les syndicats CISL des six pays de la Communauté européenne ont tenu à Rome leur cinquième assemblée générale.

Après l'allocution d'ouverture du président, M. Rosenberg, M. Buitter, secrétaire général du secrétariat syndical européen, a présenté le rapport d'activités 1964-1966. Au cours de son exposé, il a affirmé la nécessité de réunir dans des Etats-Unis les peuples libres d'Europe. Il a souligné quelques aspects négatifs de la situation actuelle des Communautés européennes, caractérisée par l'absence d'une politique économique et sociale commune et par l'imperfection des procédures démocratiques; de ce point de vue, un danger non négligeable pourrait résulter de la fusion des exécutifs.

Sur ces thèmes ont également pris la parole M. Hallstein, président de la Commission de la CEE, qui a rappelé la nécessité de renforcer les pouvoirs du Parlement européen et M. Mansholt, vice-président, qui a insisté sur la construction d'une Europe politique, menacée par la propagande nationaliste.

M. De Groot, membre de la Commission de l'Euratom, a, de son côté, mis en évidence le rôle des Communautés techniques.

M. Levi Sandri, vice-président de la Commission de la CEE, a réaffirmé, pour sa part, le caractère autonome de la politique sociale communautaire et son indépendance vis-à-vis des autres aspects de l'intégration.

La Haute Autorité était représentée par M. Fohrmann. Celui-ci a souligné l'importance pour tous les travailleurs de l'activité menée par la CECA en matière sociale. Il a invité le mouvement syndical à présenter ses propres propositions en vue de l'élaboration du traité unique des Communautés européennes; elles pourraient être lancées lors du prochain colloque syndical européen. Il a souligné, enfin, combien sera nécessaire la présence d'un représentant des syndicats dans le futur exécutif unique.

Après de nombreuses interventions sur le rapport d'activités (rappelons en particulier celles de M. Rassechaert, qui a critiqué la politique des revenus et de M. Lahnstein, qui a affirmé que le mouvement syndical ne sera pas opposé aux concentrations industrielles si les intérêts des travailleurs sont sauvegardés), M. Buitter a exposé ses vues sur les conditions nécessaires à la création d'un mouvement syndical européen.

La résolution finale a réaffirmé la confiance de l'Assemblée envers les exécutifs européens (leurs pouvoirs ne devraient pas être diminués) et a demandé l'élargissement des compétences du Parlement européen et du Comité économique et social; elle a confirmé, de même, son opposition à l'entrée dans la CEE de l'Espagne et du Portugal et sa méfiance à l'égard d'une politique des revenus qui conduirait à figer la répartition actuelle du revenu national.

La volonté de poursuivre la collaboration avec la CISC a été exprimée très clairement.

L'Assemblée a, enfin, engagé les organisations adhérentes à mettre au premier plan de leurs revendications nationales:

- la réduction de la durée hebdomadaire du travail à 40 heures par semaine, réparties sur 5 jours;
- la prolongation du congé à 4 semaines par an;
- l'augmentation de la prime de vacances;
- la garantie du revenu en cas d'incapacité de travail.

La volonté d'élaborer une politique syndicale commune et de renforcer les structures de coopération entre les organisations affiliées s'est nettement manifestée au cours des travaux de l'assemblée de Rome.

ANALYSE DE L'INSTITUTION CONNUE DANS LES PAYS SCANDINAVES

SOUS LE NOM D'OMBUDSMAN

Corrigendum

Contrairement à ce qui a été indiqué dans notre Note XI-7 (p. 30 et 34), la Norvège possède également, depuis 1963, un "Ombudsman" pour les affaires civiles.

Son domaine de compétence, ses pouvoirs et ses méthodes habituelles d'action sont sensiblement analogues à ceux de l'Ombudsman suédois ou danois. Les décisions du Cabinet, des Cours de Justice et du Commissaire aux comptes publics échappent explicitement à son contrôle.

Le nombre annuel des plaintes adressées à l'Ombudsman norvégien s'établit autour du millier, dont les deux tiers environ sont écartées pour motifs divers (incompétence etc.) après un premier examen, tandis que celles qui donnent lieu à des investigations plus approfondies s'avèrent non fondées dans 2 cas sur 3. Au cours des années 1963 à 1965, l'Ombudsman norvégien a été conduit à adresser des critiques ou requêtes à l'Administration dans 196 cas; dans le même temps, celle-ci rectifiait d'elle-même sa position dans 146 autres cas, pour lesquels les plaintes se trouvaient encore à l'instruction auprès de l'Ombudsman.

En Allemagne (R.F.) existe depuis 1959 un Commissaire parlementaire dont l'action se borne aux seules questions militaires (Wehrbeauftragter des Bundestages).

